

## Le Plan Local d'Urbanisme en révision sur le site du Grand Montout

**CONCERTATION** Le Plan Local d'Urbanisme du Grand Lyon est mis en révision partielle sur le territoire de Décines. Cette révision porte sur le site du Grand Montout, pressenti pour la réalisation du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais.

*Le site du Grand Montout est pressenti pour accueillir le futur Grand Stade.*



Situé en limite est de Décines Charpieu et en bordure de la Rode Est, le secteur du Grand Montout représente un site de développement stratégique de l'agglomération lyonnaise d'une superficie d'environ 70 hectares. Depuis plusieurs années, des projets de développement écono-

mique ont été envisagés sur ce site mais n'ont pas abouti. Aujourd'hui, ce site est pressenti pour accueillir le projet de Grand Stade de l'Olympique Lyonnais, d'une capacité de l'ordre de 60 000 places.

Dès 1992, le Schéma directeur de l'agglomération lyonnaise « Lyon 2010 » avait en effet identifié comme une faiblesse pour l'agglomération lyonnaise le retard en matière de grands équipements sportifs. Sur la base de ce constat, il est apparu essentiel aux collectivités locales de rendre possible la réalisation d'équipements « nouvelle génération ». L'implantation d'un tel équipement est de nature à conférer une dimension métropolitaine et emblématique au site du Grand Montout, et au-delà, à l'Est de l'agglomération.

Cette implantation passe par une révision partielle du Plan Local

d'Urbanisme du Grand Lyon, qui a engagé une procédure de concertation préalable avec la population depuis le 1er octobre et jusqu'au 19 décembre. Afin d'accompagner l'information sur le contexte de cette révision, le Grand Lyon a ouvert début novembre une exposition, installée au 1, rue de la République à Décines-Charpieu. Ouverte jusqu'au 15 décembre, cette exposition accueille le public les vendredis et samedis de 10 h à 15 h.

Des réunions publiques ont également été organisées à Meyzieu et Chassieu. Séance de rattrapage le 26 novembre à 19 h 30 au Toboggan de Décines. ■

*Le dossier de concertation est téléchargeable sur [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com) et mis à disposition dans les mairies des 57 communes du Grand Lyon et au siège de la Communauté urbaine (20 rue du Lac, 69003 Lyon).*

### Renaissance de la place Benoît Crépu

Après plusieurs années de travaux liés à la construction du parking, aux fouilles archéologiques qui ont mis à jour de véritables trésors puis à l'aménagement de la place, le quartier Saint-Georges a retrouvé sa quiétude. Faisant corps avec l'architecture, à l'image des places italiennes, la place Benoît Crépu a été conçue comme un espace sobre, polyvalent et ouvert. Elle associe les fonctions d'une allée accompagnant



les bâtiments à celle d'un jardin constitué en esplanade, avec une aire de jeu occupant la partie centrale. Entre le quai et la place, une ligne d'eau et de végétation protège promeneurs et habitants de la circulation. Autour de l'église Saint-Georges, les jardins s'organisent en terrasse et prolongent l'ambiance végétale de la balme. Espaces intimes de proximité, ils offrent des usages variés, à la fois lieux de repos et de détente et espaces pédagogiques et ludiques.

### La nouvelle philosophie de la place Voltaire

À l'issue d'un chantier de six mois, la place Voltaire découvre son



nouveau visage ; celui d'une place animée, avec l'aménagement de terrasses « intimistes » pour les restaurants et d'espaces de repos ; une place colorée, revêtue d'un sol aux couleurs claires et chaudes en résonnance avec les façades des immeubles alentour, la présence de nombreuses touches végétales et l'installation d'un éclairage d'ambiance bleu ; une place sécurisée, enfin, offrant une meilleure visibilité, des cheminements piétons améliorés et des voiries renouvelées.

### Cœur d'Irigny

Irigny a dédié sa nouvelle place à l'Abbé Pierre. L'espace est orné d'un monument simple et sobre, solide et résistant, à l'image de l'homme de foi désigné dix-sept fois personnalité préférée des Français. Irigny abrite la demeure familiale de l'Abbé Pierre, rue du Vieux Port, et revendique 22 % de logements sociaux. Le seuil des 20 % fixé par la loi est en effet retenu par la fondation Abbé Pierre pour autoriser que soit donné à un lieu public le nom du fondateur des Compagnons d'Emmaüs.

